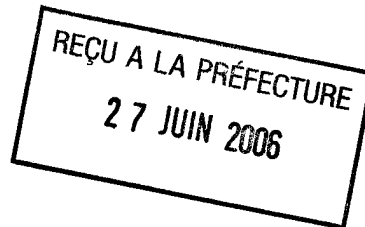


N° CG 2006/III-11e115
Séance du 23 JUIN 2006



**AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'INVESTISSEMENT
AVEC LA VILLE DE COLMAR 2006-2008**

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- approuve l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour l'investissement entre le Département et la ville de COLMAR 2006-2008,
- relève que cet avenant est sans incidence financière et ne saurait entraîner d'engagement financier complémentaire de la part du Département,
- autorise le Président à le signer.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 27 JUIN 2006
Publication 30 JUIN 2006
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions